



Plan national de formation Professionalisation des acteurs

Séminaire national « Nouveaux programmes des langues et cultures de l'Antiquité au collège »

Vendredi 24 mars 2017, lycée Jean Zay, Paris

Atelier 4 : « Parler latin pour apprendre la langue : la méthode audio-orale au service des langues anciennes »

Simonetta di Santo Arfuilloux, professeure de lettres classiques, formatrice à l'ESPE de l'académie de Grenoble, Université Grenoble Alpes (UGA)

Présentation de la méthode audio-orale

La méthode audio-orale est un outil pour l'enseignement des LCA illustré par des pratiques didactiques nombreuses. Sa méthode a été mise au point par Claude Fiévet, des aménagements pédagogiques ont été mis en place par Germain Telleche, Julie Gallego et Nathalie Blanc. Fortement encouragées, ces pratiques d'oralisation ont une place de choix dans la didactique des langues anciennes, comme en atteste le document éducol [Oraliser le latin, publié en 2013](#)¹ et consacré à leur recensement.

Il s'agit désormais d'approfondir cette réflexion et de montrer que la méthode audio-orale est aussi utile pour apprendre la langue, pour amener les élèves à acquérir des compétences linguistiques par les compétences langagières, notamment par la production orale et écrite.

L'expérimentation de la méthode audio-orale ici présentée se décline selon deux protocoles dont nous proposons **deux applications différentes, en 5^e et en 4^e**.

Le premier protocole revient sur des pratiques déjà expérimentées, repensées cependant en termes de posture et de démarche, inspirées ici davantage de la méthode actionnelle des langues vivantes.

Cela veut dire que la découverte, l'assimilation et le réinvestissement des structures linguistiques se font exclusivement à travers les pratiques langagières, à l'oral d'abord, puis à l'écrit. La langue employée par l'enseignant est *exclusivement* la langue cible, ici le latin.

Le questionnement qui sous-tend la deuxième forme d'expérimentation concerne la manière dont les procédés d'oralisation du latin peuvent faire l'objet d'une expérimentation plus vaste,

¹ [Voir aussi le document éducol « Oraliser le latin », édition 2016](#)

à savoir une expérimentation qui excéderait le niveau habituellement visé par la méthode audio-orale, le niveau de 5^e.

Le deuxième protocole montre de quelle manière on peut amener les élèves vers quelque chose qui se rapprocherait davantage de l'écrit d'invention, sans l'être pleinement, à savoir un écrit qui, tout en calquant les structures travaillées à l'oral, laisse émerger un espace d'autonomie par rapport au modèle donné. Dans cet espace d'autonomie peuvent se glisser les *écarts* des élèves, traces de leurs réflexions utiles et nourricières de sens.

Le protocole prévoit un emploi précis de dispositifs inspirés de la didactique de l'écriture. La mise en commun des textes et leur négociation par le groupe classe renvoie aux propositions de Dominique Bucheton et Jean-Charles Chabanne dans leur ouvrage *Parler et écrire pour penser, apprendre et se construire, L'oral et l'écrit réflexif*², sur l'épaississement du texte à travers le travail collaboratif.

Les questionnements des élèves prouvent bien que ce dispositif ne se résume pas en une simple correction des travaux de groupe, mais que les élèves sont plongés dans une phase de production langagière à l'écrit, qui implique des questionnements investissant le texte à part entière.

C'est un véritable travail de réécriture qui est préconisé, dont on aperçoit ici les phases de planification et de correction, voire d'expansion du texte latin, interrogeant ainsi des compétences textuelles précises, dont par exemple la cohérence textuelle.

La séance finale s'inspire clairement du protocole d'écriture collaborative proposé par Jacques Bernardin³, par lequel ce dernier autorisait les élèves à une opération de « pillage », ou de « thésaurisation » des apports individuels.

À cette phase de réécriture collaborative s'ajoute une phase réflexive plus purement linguistique, qui clôt également le travail effectué sur les manipulations linguistiques. On demande aux élèves de formaliser leurs savoirs sous forme d'une fiche de synthèse – ou d'une carte mentale – pour assurer cette fois-ci la formalisation des acquis. En cela, la démarche répond clairement aux injonctions de Roland Goigoux⁴ d'un enseignement explicite reposant sur des savoirs toujours disponibles pour les élèves.

Pour finir, nous pouvons dire que la méthode audio-orale est non seulement un outil pour l'acquisition des compétences langagières, linguistiques et textuelles, mais aussi une manière extraordinaire de travailler avec les élèves des compétences comme l'autonomie et la capacité à coopérer.

² Paris, Presses universitaires de France, 2002, 252 p.

³ Cf. bibliographie

⁴ Cf. bibliographie